

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Février 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trois février à 20 h 00, le CONSEIL MUNICIPAL régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

### **Présents :**

**Mme :** Dominique LE FOUEST

**MM. :** Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bernard BONENFANT, Jean-Paul JESSIONESSE, Michel BOUCHE, Laurent BRAGUE, Christian PORTIER, Michel ROYER.

**Absent excusé :** M. Montouillout Daniel (pouvoir à M. JESSIONESSE Jean-Paul)

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 02 Décembre 2016 qui est adopté à l'unanimité des présents.

D. Lhomme accueille Monsieur ALLOUX Matthias, technicien de rivière au SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon secteur Armanche et Créanton et Monsieur CHANTEPIE Jean-Pierre, Vice-Président du SMBVA afin de nous présenter le dossier concernant l'Aménagement du Landion.

### **Dossier Landion en présence de Monsieur ALLOUX, technicien du SMBVA**

Il est rappelé dans un premier temps les problématiques que rencontre la commune :

Secteur Amont : inondation de la route de Quincerot et d'une habitation

Centre bourg :- Envasement du bief-plan d'eau

- Effondrement de certaines maçonneries
- Développement excessif du cresson

Le projet de restauration du Landion présenté au conseil municipal permettra de redonner un fonctionnement naturel dans la traversée du bourg avec une mise en valeur du site et du plan d'eau et une conservation de l'usage touristique du moulin. Ce projet comprend :

- La remise du Landion en dérivation du plan d'eau
- L'Aménagement d'une zone humide dans le plan d'eau
- La restauration morphologique du Landion à l'amont et à l'aval du moulin afin d'améliorer son fonctionnement.

Le coût de cette opération est estimé à 60 000 € et est éligible à une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 à 95 %. Le reste à charge est financé par le SMBVA à hauteur de 95 % ce qui laisserait à charge de la commune environ 1% du coût des travaux. Ces travaux ont été acceptés par le Comité Syndical du SMBVA le 11 janvier 2017.

Les étapes suivantes concernant ce programme :

CM du 03 Février 2017

- 8 février 2017 : Comité de pilotage en mairie d'Etourvy avec :
  - Le Maire d'Etourvy : M. Lhomme Dominique
  - Les Techniciens du SMBVA : Mrs Matthias Alloux, Vincent Govin et Chantepie Jean-Pierre (vice-président du SMBVA)
  - La Direction Départementale des Territoires : M. D'Hyeuvres Delphin
  - L'Agence de l'Eau Bassin Seine Normandie : M. Moes Matthieu
  - L'Architecte des Bâtiments de France : M. Courtaut Yoan
  - La fédération Départementale de la pêche : Mrs. Moulet Fabrice et Charles Jackie
  - Le Centre d'initiation à l'environnement : Mme Tilly Armelle
- Vers Avril 2017 : Présentation du dossier à la population sous forme de permanences qui seront organisées en mairie (au moins 2 dont 1 le samedi)
- Septembre 2017 : Demande de subvention
- Septembre –octobre 2017 : ouverture des vannages pour préparation des travaux
- Printemps 2018 : Réalisation des travaux

M. Sylvain Jessionesse souhaite une attention particulière sur 2 points :

- Vérifier si les fondations des murets du ru de Flamard sont en bon état. Dans le cas contraire, il serait souhaitable de prévoir des travaux de renforcement
- Conserver le cachet actuel du « Domaine Saint Georges » et apporter une valorisation paysagère

### Travaux 2017

D.Lhomme fait le point des travaux en cours ou à prévoir au budget 2017

- **Eglise** : Honoraires à prévoir (entre 16000 et 17000 € H.T) sachant que le dossier ne sera lancé qu'après notification des subventions demandées et accordées.
- **Voirie** : Les devis reçus fin d'année 2016 pour la réfection du Chemin de la petite Fontaine, Chemin dessous la Calbeaudière et la rue et ruelle de Flamard sont à revoir par le Conseil Départemental. Coût prévisionnel initial : 11 629.65 € H.T. soit 13 955.58 € T.T.C avec une subvention possible de 30 % de la Région Grand Est. Ces travaux seront réalisés en 2017.
- **Borne électrique** : Coût initial de 3000 € qui serait ramené à 2000 €
- **Extension des réseaux électricité, téléphone et éclairage public route de Mélisey** : coût 6150 € avec une participation du demandeur de 4635 €. Seul l'éclairage public reste à charge de la commune (1515 €)
- **Plan d'accessibilité** : pour l'année 2017, il a été évalué à 3670 € T.T.C.
- **Dossier TEP CV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)** : un premier dossier a été déposé pour le remplacement des fenêtres et portes fenêtres du bâtiment « La Grange » du Domaine Saint Georges et l'isolation du grenier du bâtiment « Le Château ». Ce premier projet n'ayant pas été retenu car insuffisant en terme de gain énergétique, un nouveau dossier a été déposé en y incluant l'installation d'une nouvelle chaudière et le remplacement de lampes traditionnelles par des lampes à LED ce qui

porte le projet à 46 500 € H.T. soit 55 800 € T.T.C. L'enveloppe prévue au programme ayant été épuisée, ce dossier n'a de nouveau pas été retenu. Un nouveau dispositif est actuellement en cours d'élaboration mais avec un subventionnement de 66 % au lieu des 80 % pour le projet TEPCV. Il conviendra de se rapprocher du Conseil d'Administration du Foyer Rural pour connaître sa position sur ce dossier sachant que ce devra être une opération blanche pour la commune. Le coût restant à charge pourra varier de 15 810 € à 25 110 €.

### **Renouvellement des membres de l'AFR**

Le mandat des membres de l'Association foncière de remembrement d'Etourvy arrive à expiration le 05 septembre 2017.

Outre les membres de droit : M. le Maire d'Etourvy et le délégué de M. le Directeur Départemental des Territoires, le bureau de l'association foncière comprend 4 membres désignés par moitié par le conseil municipal et par moitié par la chambre d'agriculture.

Sont ainsi désignés pour siéger au bureau de l'AFR :

- M. Jean-Paul JESSIONESSE
- M. Christian PORTIER

### **Délégués SDDEA compétence eau potable**

Suite à la création du nouveau Syndicat Mixte Ouvert SDDEA, et à l'adhésion de la commune d'Etourvy à ce nouveau syndicat, la commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la compétence alimentation en eau potable. Sont élus :

- Délégué titulaire : M. LHOMME Dominique
- Délégué suppléant : Mme LE FOUEST Dominique

### **Délégués au Conseil de la Politique de l'Eau (COPE)**

Le Syndicat des Eaux Etourvy/Chaserey a été dissous le 31 décembre 2016 et la compétence transférée au Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un nouvel échelon local a été créé : le Conseil de la Politique de l'Eau (COPE) dont le périmètre est identique à l'ancien syndicat. Le Syndicat des Eaux (Etourvy/Chaserey) était initialement composé de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants par commune. Lors de la dernière réunion du Syndicat, le 1<sup>er</sup> octobre 2016, il a été proposé de ne désigner que 4 membres dans chacune des deux communes pour siéger au COPE. Sont ainsi désignés pour Etourvy :

- M. LHOMME Dominique
- Mme LE FOUEST Dominique
- M. PORTIER Christian
- M. JESSIONESSE Jean-Paul

### **Révision du classement des communes de l'Aube en Zone Défavorisée Simple (ZDS)**

A la demande de la Commission Européenne, la révision des zones défavorisées permettant la compensation d'un handicap nature ou la majoration d'aides à l'installation d'un jeune agriculteur est actuellement en cours. La nouvelle carte inclut 225 nouvelles communes pour notre département essentiellement situées en Champagne Crayeuse et Nogentais, la région agricole du Barrois en est exclue. La principale cause de notre exclusion vient du fait qu'un des critères, le produit brut standard, prend en compte l'activité viticole. Pour information, ce produit

brut s'élève à 8516 €/ha alors que le produit brut agricole hors vigne s'élève à 1371 €/ha primes PAC comprises (référence année 2010).

Le conseil municipal, suite à la demande de la Chambre d'Agriculture de l'Aube, s'oppose à ce projet de classement tel qu'il a été proposé et demande à ce que le critère « produit brut standard » n'intègre pas l'activité viticole pour permettre le classement de la commune en zone défavorisée.

### **Demande de certificat d'urbanisme**

Une demande de certificat d'urbanisme opérationnel a été déposée pour une partie de la parcelle ZK 87 (partie arborée à l'entrée du terrain), située rue des Cras. Cette parcelle, hors zone urbanisée, ne peut de ce fait être utilisée pour la construction d'une maison sauf si le conseil municipal émet un avis favorable. Ce terrain étant desservi en eau, électricité, voirie, le conseil municipal émet un avis favorable au certificat d'urbanisme tout en sachant que c'est la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, qui l'accordera ou pas.

### **Conseil Départemental : demande de signalisation axiale sur les routes départementales, signalisation du domaine Saint Georges et dossier route RD27 « Sirjeanne »**

Un courrier sera adressé au Conseil Départemental pour demander :

- La réfection du busage de la RD 27 (traversée de route vers la station de pompage) avec éventuellement la reprise de la route après travaux dans le domaine communal. Cette demande fait suite au projet d'aménagement du Landion.
- La signalisation axiale sur les routes départementales rayonnant autour d'Etourvy
- La signalisation du « Domaine Saint Georges d'Etourvy » à la sortie de Cussangy vers le cimetière
- La pose d'un panneau « toutes directions » à l'embranchement de la voie de Mélisey et de la route de Mélisey ou alors la signalisation axiale permettant de déterminer l'axe principal
- La pose d'un « Céder le passage » en bas de la Voie de Mélisey au niveau de l'intersection avec la route de Mélisey.

### **Informations et questions diverses**

- Fibre optique : elle est prévue pour la commune en 2019-2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

**Le Maire**  
**M. LHOMME Dominique**